

**COMPTE-RENDU DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 29 Mars 2017**  
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

**L'an deux mille dix-sept, le 29 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Mars, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Didier LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. FAGONT– Mme SOARES (Arrivée à 20h15) - Mme ALAPETITE - Mme SIMEON – Mme PIRONIN (Arrivée à 20h20) - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON – Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - Mme GUILLEMAT - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT

Excusés ayant donné procuration :

Mme BALICHARD à Mme MATHEY  
M. FLOQUET à Mme MANDON  
M. MARTINEZ à Mme COUTANSON  
Mme PIRONIN à Mme ALAPETITE (jusqu'à 20h20, arrivée de Mme Pironin)  
M. BERNARD à M. LAVILLE

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

Ouverture de la séance : 20h10

M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Mars 2017 qui est adopté à l'unanimité sans modification.

**FINANCES - BUDGET PRINCIPAL**

**Vote du Compte Administratif 2016**

Mme Siméon expose le Compte Administratif, présenté à la Commission des Finances du 16 mars 2017, qui constate :

- Que les écritures sont conformes au compte de gestion
- arrête les résultats définitifs tel que présentés :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
Résultat 2016 + Excédent 2015	Résultat 2016 + Déficit 2015
<b>2 015 113</b>	<b>-185 369</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	
<b>1 829 744</b>	

Vote : (Le Maire de ne prend pas part au vote) : Unanimité des votants

### **Vote du Compte de Gestion 2016**

Mme Siméon poursuit en indiquant que le Compte de Gestion 2016 présenté par le Receveur est en tous points conforme avec le Compte Administratif 2016 voté par le Conseil Municipal. Il est donc proposé d'adopter le compte de gestion 2016

Vote : Unanimité

*Pour des raisons de clarté dans l'exposé, il est proposé, et validé par les Conseillers unanimes, de modifier l'ordre des questions indiqué dans l'Ordre du Jour*

### **Choix niveau de vote**

Mme Siméon explique qu'il est proposé de voter les crédits du budget communal principal pour 2017, **au niveau du chapitre**, ce qui permet une certaine souplesse dans l'exécution budgétaire. L'opération « Pôle Enfance » est identifiée en propre dans le budget.

Vote : Unanimité

### **Vote des Taux**

Mme Siméon rappelle que, comme détaillé lors du vote du ROB, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages, de les maintenir comme suit pour 2017 :

- taxe habitation :	15.31%
- taxe sur le foncier bâti :	16.66%
- taxe sur le foncier non bâti :	96.86%

Avant le vote, M. Le Maire et Mme Mandon soulignent que c'est la bonne maîtrise du budget communal qui permet de maintenir ces taux.

Vote : Unanimité

### **Affectation partielle du résultat du Compte Administratif**

Mme Siméon explique que, suite aux travaux de la Commission des Finances, il est nécessaire d'inscrire une partie du résultat de 2016 sur le BP 2017 afin d'équilibrer la section d'investissement, à hauteur de 245 011 €

Vu le résultat constaté du CA 2016, il est proposé d'inscrire ce montant au compte 002. Le reste du résultat sera affecté ultérieurement.

Vote : Unanimité

### **Budget Prévisionnel 2017**

Mme Siméon expose les grandes lignes du budget, qui a été travaillé en Commission des Finances du 16 Mars, et validé par le Bureau Municipal du 21 Mars 2017.

Avant de procéder au vote, Mme Mandon souligne les efforts faits permettant de ne pas augmenter l'imposition communale, tout en maintenant la capacité à financer un projet d'envergure, celui du Pôle Enfance.

Vote : Unanimité

## **Budget principal – subventions associations**

M. Fagont rappelle que la décision d'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération en propre.

Il indique que l'attribution se fait sur la base de critères précis.

M. Le Maire constate que, si certaines associations disparaissent, d'autres se créent, en particulier une association de jeunes, le tissu associatif restant important, et essentiel, pour une commune comme Aulnat.

Vote : Unanimité

## **FINANCES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Après le vote des questions financières relatives au Budget Principal, Mme Siméon présente celles relatives au Budget Assainissement

### **Vote du Compte Administratif 2016**

Mme Siméon indique que le Compte Administratif constate :

- Que les écritures sont conformes au compte de gestion
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés, soit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>8 664,90</b>
	<b>Investissement</b>	<b>13 153,00</b>
<b>Résultat total de clôture 2016</b>		<b>21 817,90</b>

Vote : (Le Maire de ne prend pas part au vote) : Unanimité des votants

### **Vote du Compte de Gestion 2016**

Mme Siméon indique qu'après avoir voté le compte administratif 2016, et constaté la conformité du Compte de gestion, il est proposé de voter ce dernier.

Vote : Unanimité

### **Affectation Compte Administratif 2016**

Mme Siméon détaille l'affectation proposée, à savoir :

Reprise des résultats d'investissement et de fonctionnement au budget 2017, soit :

R001 Excédent reporté (Ivt)	+ 13 153.00 €
R002 Excédent reporté (Fct)	+ 8 664.90 €

Vote : Unanimité

### **Budget Primitif 2017**

Mme Siméon rappelle que ce budget, élaboré par le Commune sous couvert d'une convention de continuité de service, ne sera exécuté par la Mairie que jusqu'au 31/08/2017, date à laquelle le budget sera repris intégralement par la Communauté Urbaine dans le cadre de la compétence Assainissement

Elle présente le projet de budget 2017 :

Budget prévisionnel 2017 d'assainissement (voir annexe)

- Section de fonctionnement : + 159 915 €
- Section d'investissement : + 26 506 €

Vote : Unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h10*